



SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET  
ENSEIGNANTS DES LAURENTIDES

6, RUE ST-DAVID, STE-AGATHE-DES-MONTS (QUÉBEC) J8C 2M3

TÉL.: 819-326-6024 / 1 800-263-6024

TÉLÉC.: 819-324-0504

WWW.SEEL.QC.CA Z45.LAURENTIDES@CSQ.QC.NET

# PLAN D'ACTION 2008-2010

Adopté au Conseil exécutif du 4 novembre 2008  
Adopté à l'Assemblée des déléguées et délégués du 2 décembre 2008  
Adopté à l'Assemblée générale du 20 janvier 2009

*Notre action syndicale tant sur le volet revendicatif que pédagogique continuera de rappeler à nos vis-à-vis que NOUS avons la réussite à cœur !*



**OBJECTIF  
GÉNÉRAL**

**Concier notre action pour améliorer les conditions de travail et de vie des membres du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides et le contexte d'apprentissage de nos élèves.**

**Légende**

CGN : Conseil général des négociations  
CSL : Commission scolaire des Laurentides  
CSQ : Centrale des syndicats du Québec  
EDA : Éducation des adultes  
EVB : Établissement vert Brundtland  
FP : Formation professionnelle  
FSE : Fédération des syndicats de l'enseignement  
RQAP : Régime québécois d'assurance parentale,  
RREGOP : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics  
SST : Santé et sécurité au travail

Un syndicat local doit continuer d'agir en temps de négociation selon les mandats prévus au plan d'action.

Considérant que les enseignantes et enseignants ont manifesté depuis toujours leur engagement envers la réussite des élèves, mais qu'elles et ils n'en sont pas les seuls responsables, elles et ils ne peuvent non plus porter sur leurs épaules tout le poids de la réduction des inégalités sociales et culturelles face à l'école. Nous devons continuer à lutter pour que l'école assure à toutes et tous les élèves des chances égales de réussite et favorise le développement de tous et chacun tout en faisant la promotion des valeurs démocratiques et humanistes.

Nous nous devons donc comme représentantes syndicales et représentants syndicaux de défendre nos valeurs communes, notamment :

- ☑ D'obtenir une éducation publique juste et égalitaire.
- ☑ De baliser et de mieux encadrer l'intégration des élèves en difficulté.
- ☑ De lutter contre la surcharge inacceptable de nos conditions de travail.
- ☑ De stopper l'hémorragie d'augmentation de notre tâche année après année.
- ☑ D'encourager et de soutenir les enseignantes et enseignants à continuer d'identifier sans cesse les élèves afin de recevoir les sommes et les services nécessaires.
- ☑ De revendiquer des services adéquats aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tout en s'assurant qu'il n'y a pas atteinte importante aux droits des autres élèves.
- ☑ D'effectuer sans relâche l'éducation syndicale (valeurs de solidarité et d'entraide).
- ☑ De nous laisser maître dans nos classes.
- ☑ De lutter pour la valorisation de notre profession et la reconnaissance de l'autonomie.
- ☑ De reconnaître l'importance de la profession enseignante comme étant la pierre angulaire de la réussite éducative des élèves dans notre société.

L'année 2008-2009 fait partie des années préparatoires pour notre future négociation nationale et une année de congrès CSQ. Le maraudage sera également de la partie en plus des diverses difficultés que nous rencontrerons. La vigilance sera au rendez-vous et ce sera le bon moment de faire valoir vos revendications syndicales qui détermineront, pour les années à venir, nos conditions de travail et, par la même occasion, le bien-être de nos écoles, de nos jeunes et de notre société québécoise qui nous tient tellement à cœur.

<b>VOLET 1</b> <b>La DÉFENSE et les SERVICES</b> <b>AUX MEMBRES</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES ET</b> <b>ÉCHÉANCIER</b>
<p>1.1 Application de la convention collective</p> <p>1.2 Permanence du SEEL - Secrétariat</p> <p>1.3 information</p> <p>1.4 Éducation, formation et action syndicale</p> <p>1.5 Santé et sécurité au travail</p>	<p>➤ S'assurer de l'application de la convention collective.</p> <p>➤ Répondre aux besoins multiples et diversifiés de l'organisation syndicale.</p> <p>➤ Fournir à nos membres par les voies adéquates l'information nécessaire à une action syndicale dynamique.</p> <p>➤ Mettre en éveil la conscience collective et la solidarité des travailleuses et travailleurs.</p> <p>➤ La création du site web dès maintenant.</p> <p>➤ Soutenir les déléguées et délégués dans leur travail d'animation, d'information et de représentation.</p> <p>➤ Accueillir et supporter les nouveaux membres et nouvelles personnes déléguées.</p> <p>➤ Faire respecter les normes régissant la qualité de l'air et le bruit dans les écoles de la CSL</p> <p>➤ Faire respecter les règles régissant la sécurité physique des enseignantes et enseignants dans les écoles où les élèves représentent un risque.</p> <p>➤ Informer sur la santé et la sécurité au travail dans les écoles, notamment sur les sujets suivants : accident de travail, refus de travail, qualité de l'air, produits dangereux, etc.</p>	<p>▪ Rencontre avec le directeur général</p> <p>▪ Rencontres avec le directeur du Service des ressources humaines de la commission</p> <p>▪ Publication de l'INFO-SEEL.</p> <p>▪ Utilisation des médias régionaux et locaux.</p> <p>• Lien avec la FSE et la CSQ</p> <p>▪ En collaboration avec la FSE et la CSQ, offrir une formation aux membres et aux nouvelles personnes déléguées : ⇒ <b>Formation proposée au déléguées et délégués sur la tâche et EHDAA</b></p> <p>▪ Création d'un comité paritaire CSL-SEEL : existe dans l'entente locale et doit s'appliquer.</p>	<p><b><u>Mandat continu</u></b></p> <p>Comité des relations de travail Présidente Représentation selon les dossiers à traiter</p> <p>Secrétaire</p> <p>Agente d'information et toutes les personnes impliquées dans la structure en fonction des mandats reçus</p> <p>Conseil exécutif. FSE. Assemblée, déléguées, délégués.</p> <p>Présidente. Représentation des secteurs primaires, secondaires, adultes et professionnels.</p>

<b>VOLET 1 (SUITE)</b> <b>La DÉFENSE et les SERVICES</b> <b>AUX MEMBRES</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
1.5 Santé et sécurité au travail (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comité contre la violence au travail &amp; Harcèlement psychologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire respecter la politique (nous avons conçu une politique avec la CSL)</li> </ul>	Présidente Nancy Bouchard, Marielle Hébert Nadine Charron
1.6 Comité de défense des membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Protéger nos membres par rapport à cette nouvelle réalité trop fréquente dans nos écoles.</li> <li>➤ Rechercher la formule la plus adéquate possible pour défendre nos membres lorsqu'elles et ils sont victimes d'accusations et de fausses allégations.</li> <li>➤ Informer les membres concernant l'application de la politique de défense des membres.</li> </ul>		Conseil exécutif
1.7 Éducation et formation syndicales : conseils d'établissements, RQAP RREGOP, assurance courte et longue durées et application au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer les membres.</li> <li>➤ Organiser des formations aux membres en lien avec la FSE et la CSQ.</li> <li>➤ Assurer le suivi des dossiers.</li> <li>➤ Rencontrer les membres au besoin ou sur rendez-vous.</li> <li>➤ Répondre aux appels (service aux membres).</li> <li>➤ Informer et soutenir les membres siégeant sur les conseils d'établissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation d'applicateur afin d'effectuer le service aux membres.</li> <li>▪ Offrir une formation locale sur le fonctionnement du CE aux membres</li> </ul>	À DÉTERMINER Une partie par la présidente
1.8 Comité des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le militantisme syndical des jeunes.</li> <li>➤ Informer les enseignantes et enseignants à statut précaire de leurs droits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>4 formations aux membres : conseils d'établissement, RQAP, (RREGOP au 2 ans), assurances,</b></li> </ul>	Présidente, Représentation des secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle
1.9 Comité régional de consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer une vigilance syndicale..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au colloque de la FSE sur la relève.</li> <li>• Participer au comité</li> </ul>	Présidente, Représentation des secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle

<b>VOLET 1 (SUITE)</b> <b>La DÉFENSE et les SERVICES</b> <b>AUX MEMBRES</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
1.10 EHDAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Étudier les orientations de l'organisation pédagogique et de la définition des programmes d'études selon les objets de consultation prévus à l'article 4-2.00 de la convention collective.</li> <li>➤ Émettre des recommandations qui tiennent compte des priorités syndicales du SEEL et des besoins exprimés par les enseignantes et enseignants.</li> <li>➤ Mettre en évidence l'insuffisance des services fournis par la CSL à cette clientèle et au personnel enseignant.</li> <li>➤ Voir au respect de la loi et des conventions collectives en regard de cette clientèle.</li> <li>➤ Un comité consultatif EHDAA.</li> <li>➤ Surveiller l'intégration massive</li> <li>➤ Assurer une vigilance concernant les formations qui ne doivent pas se substituer aux services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer de la mise en place des comités ad hoc dans les écoles de la CSL afin de s'assurer d'une aide aux enseignantes et enseignants.</li> <li>▪ Vérifier les dépassements dans les classes spéciales et les classes avec élèves intégrés.</li> <li>▪ Lien avec la FSE afin de poursuivre la réalisation du plan stratégique.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au comité paritaire EHDAA</li> <li>• Participer au comité consultatif EHDAA CSL</li> </ul>	Présidente, Représentation des secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle
1.11 Comité de perfectionnement colloques et congrès	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Voir à l'application de la convention collective.</li> <li>➤ Conseiller l'exécutif dans les problèmes soulevés par l'application de la convention collective en ce qui a trait au perfectionnement et aux colloques et congrès</li> </ul>		

<b>VOLET 2</b> <b>La vie en FÉDÉRATION et en CENTRALE</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À MENER</b>	<b>RESPONSABLES</b>
2.1 Participation aux instances de la CSQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Colliger l'information auprès des déléguées et délégués.</li> <li>➤ Communiquer et défendre les orientations du SEEL dans les dossiers concernés.</li> <li>➤ Assurer la rétroaction attendue pour compléter fructueusement les opérations entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter activement le SEEL aux rencontres du Conseil fédéral de la FSE et au Conseil général de la CSQ.</li> <li>▪ Assurer le suivi des rencontres découlant des instances</li> <li>▪ S'impliquer aux divers réseaux relevant de la FSE et de la CSQ (Assurances, RREGOP, ÉDA, FP, SST, EVB, etc.)</li> </ul>	Présidente ou substitut.

<b>VOLET 3</b> <b>Les NÉGOCIATIONS LOCALE</b> <b>et NATIONALE</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>▪ ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<b>3.0 Négociation locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer nos membres du contenu de la nouvelle entente locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature de la convention</li> <li>▪ Distribution par la tournée des écoles</li> <li>▪ Concertation avec les membres</li> <li>▪ Lien avec la FSE et la CSQ afin d'obtenir un soutien technique.</li> </ul>	<p>Équipe de négociation locale</p> <p>Présidente Représentation des secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle</p>
<b>3.1 Comité des tâches secondaire-primaire-spécialiste-orthopédagogue- FP-EDA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Démystifier, faire connaître et promouvoir la compréhension des tâches des différents secteurs d'enseignement.</li> <li>➤ Rétablir l'équité par des demandes au CGN.</li> <li>➤ Préparer les revendications pour la convention nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former le comité.</li> <li>▪ Informer l'exécutif, les déléguées et délégués et les membres des résultats des travaux effectués.</li> <li>▪ Alimenter et fournir les demandes pour la convention nationale.</li> </ul>	<p>Présidente Représentation par secteur</p>
<b>3.2 Négociation nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CGN</li> <li>➤ Tournée des écoles pour collecter les demandes.</li> </ul>		<p>Présidente pour les CGN</p>

<b>VOLET 4</b> <b>Les DOSSIERS</b> <b>PÉDAGOGIQUES</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>▪ ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
4.1 Le renouveau pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre notre travail d'intervention à la table de suivi de la réforme au plan local.</li> <li>➤ Effectuer un suivi au primaire.</li> <li>➤ Surveiller l'implantation du curriculum au secondaire et EDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir aux conditions d'implantation de la réforme</li> <li>▪ Voir au support apporté aux enseignants et enseignants</li> <li>▪ S'assurer que les sommes reçues par la CSL sont consacrées à la formation, l'appropriation et à l'expérimentation de nos membres.</li> </ul>	Présidente. Représentation des secteurs primaires, secondaires, adultes et professionnels
4.2 Éducation des adultes et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer les membres de ces secteurs des protections que leur accordent la convention collective et les normes minimales de travail.</li> <li>➤ Mettre en place un mécanisme de reconnaissance des acquis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nommer des représentantes de la EDA et de la FP.</li> <li>▪ Rencontres des enseignantes et enseignants dans leur milieu de travail.</li> </ul>	Comité exécutif
4.3 Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir un monde écologique, pacifique et solidaire.</li> <li>➤ Aider les écoles qui le désirent à obtenir le statut d'École verte Brundtland.</li> <li>➤ Faire du SEEL un organisme EVB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire connaître les diverses réalisations des écoles.</li> <li>▪ Promouvoir toute récupération de matériel dans les écoles qui protège l'environnement.</li> <li>▪ Protéger nos acquis au niveau de la banque de libération de 20 jours et partager les coûts avec la commission scolaire.</li> <li>▪ Demander la reconnaissance EVB.</li> </ul>	Représentation au comité École verte Brundtland : Simon Charbonneau Claudine Julien

<b>VOLET 5</b> <b>Le FONCTIONNEMENT INTERNE</b>	<b>MANDATS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<p>5..1 Comité des statuts et règlements</p> <p>5.2 Gestion interne</p> <p>5.3 Présences aux commissaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actualiser les statuts et règlements.</li> <li>➤ Réévaluer, éclaircir et spécifier les statuts et règlements, ‘</li> <li>➤ Moderniser les statuts, ex : vote par anticipation.</li> <li>➤ Établir une politique de gestion interne.</li> <li>• Assurer une vigilance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer l'exécutif, les déléguées et délégués, l'assemblée générale et les membres, si nécessaire.</li> <li>• Gérer adéquatement les cotisations, les fonds, les libérations, les comités, etc. par l'établissement d'un politique interne, etc.</li> <li>• S'assurer du suivi aux rencontres en exécutif</li> <li>• Participer à tour de rôle</li> </ul>	<p>Comité exécutif</p> <p>Comité exécutif</p>